



**ALSEA**  
**Centre de Placement Familial Spécialisé**

59, rue Bobillot  
87000 LIMOGES  
Tel : 05.55.33.33.66  
Fax : 05.55.34.76.49  
[cpfs@alsea87.fr](mailto:cpfs@alsea87.fr)



***LIVRET D'ACCUEIL  
A L'ATTENTION  
DES PARENTS***

*LIVRET D'ACCUEIL EN DIRECTION DES PARENTS –  
C P F S – NOVEMBRE 2012*

*Ce livret d'accueil du Centre de Placement Familial Spécialisé de l'ALSEA doit vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement du Centre, d'y trouver les informations nécessaires à votre participation pendant la prise en charge de votre enfant.*

*Prenez le temps de le lire, n'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des précisions sur certains points.*

*J.P. KIEFFER  
Directeur du CPFS*

## PRESENTATION DE L'ALSEA

L'Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte est une association loi 1901, créée en 1938, pour apporter une aide aux enfants, adolescents et adultes en difficultés.

**L'Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte gère plusieurs établissements ou services :**

Une direction générale

Qui a pour mission la mise en œuvre de la politique générale définie par le Conseil d'Administration de l'Association

Un service Action Educative en Milieu Ouvert

Qui met en œuvre dans le milieu familial et l'environnement de l'enfant et des adolescents confiés, un accompagnement éducatif

Le Centre de Placement Familial Spécialisé

Un service de Prévention Spécialisé

Mène des actions visant à la socialisation, la promotion et l'insertion des jeunes en difficultés ou en rupture avec leur milieu par le biais de techniques et méthodes spécifiques.

### Le Trait d'Union

Un lieu d'écoute, d'accompagnement pour la reprise ou le maintien de la relation d'un enfant avec le parent avec lequel il ne vit plus.

Un Service de Délégués aux Prestations Familiales et de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

Accompagne les familles, les enfants, les adultes dans la gestion de leurs ressources.

### Un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

La mission est en priorité le dépistage et l'accompagnement précoce d'un handicap dans une démarche de prévention, pour les enfants de moins de 6 ans.

### Deux Centres Educatifs Fermés

Les jeunes accueillis au CEF sont des jeunes de 13 à 18 ans qualifiés de « difficiles, en rupture, marginaux, incasables ».

### Interval

Cette structure peut accueillir des jeunes du quartier du Val de l'Aurence, lorsqu'ils ont besoin d'écoute et d'attention.

## *LE CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPECIALISE (C.P.F.S.)*

Le CPFS est situé dans une grande maison, en ville, face à la Gare des Charentes, 59, rue Bobillot à Limoges.

Parking à proximité

(Supermarché U EXPRESS et cafétéria)

Ligne de bus de la TCL

N°4 – Arrêt : Gare Montjovis

N37 – Arrêt : Place des Charentes (proche de la Place Carnot) Le numéro de téléphone est le : 05.55.33.33.66

Le numéro du FAX est le : 05.55.34.76.49

Adresse mail : [cpfs@alsea87.fr](mailto:cpfs@alsea87.fr)

Le Centre est ouvert tous les jours de :

8 H 30 à 12 H

et de

14 H à 17 h 30

et le samedi matin de 9 H à 12 H

Cette maison regroupe des bureaux, une salle de réunion, une cuisine et des espaces de rencontres pour enfants et parents

## *REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT*

Il a pour objectif de définir les droits et obligations de tous (enfant, personnel, parents) afin de garantir au jeune accueilli la dignité, l'intégrité, l'intimité, la sécurité. Certaines limitations peuvent être apportées par le Juge, la Présidente du Conseil Général, le service, les parents. Tous les droits se trouvent limités par les devoirs.

Le règlement de fonctionnement du CPFS vous est remis le jour de l'admission de votre enfant au CPFS. Nous vous conseillons de le lire attentivement.

## *MISSION DU CPFS DE L'ASSOCIATION LIMOUSINE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE*

Elle est fixée par la loi sur l'autorité parentale (art 371 du Code Civil) et sur l'assistance éducative (art 375 et suivants) ainsi que par l'article L421-16 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Extrait de l'article 375 :

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées... ».

Le Centre de Placement Familial Spécialisé assure aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés un accueil et un hébergement au domicile d'un assistant familial et met en œuvre, dans leur milieu de vie et leur environnement social, un accompagnement éducatif, avec des professionnels qualifiés.

Cet accompagnement contribue à protéger l'enfant, à restaurer des liens familiaux et à vous aider dans votre fonction parentale.

## *LE FONCTIONNEMENT DU CPFS*

Par décision du Juge des Enfants ou de la Présidente du Conseil Général, votre enfant est confié à notre Centre de Placement Familial Spécialisé et accueilli chez un assistant familial agréé, recruté et rémunéré par le Centre.

L'assistant familial et sa famille apportent à votre enfant un cadre de vie stable et sécurisant.

En tant que parents, vous êtes accompagnés par l'équipe éducative et associés au projet concernant votre enfant (le document individuel de prise en charge et le projet individualisé).

Nous travaillerons dans une perspective d'amélioration de vos relations avec vos enfants.

C'est le Juge des Enfants ou la Présidente du Conseil Général qui peut, seul(e), prendre les décisions (maintien, retour, exercice du droit de visite). Le CPFS lui remet régulièrement des rapports, reprenant les éléments concernant votre enfant, vos relations avec lui.

## *INFORMATIONS*

### Droit d'accès :

\* Aux documents informatiques : les fichiers des jeunes sont traités par informatique, vous avez le droit de connaître les informations qu'ils contiennent. Ils sont soumis aux règles de la CNIL.<sup>1</sup> (en cours).

\* Aux dossiers. Vous avez le droit de connaître les informations concernant votre enfant. Vous pouvez échanger à ce sujet avec le directeur et/ou la chef de service.

\* Aux dossiers d'assistance éducative, que vous pouvez aussi consulter au Greffe du Tribunal pour Enfants.

\* Aux dossiers médicaux. Ils sont soumis au secret médical, sous la responsabilité du médecin pédopsychiatre du CPFS et peuvent être consultés avec lui.

### Assurances.

Un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle collective couvre tous les enfants accueillis au CPFS (cabinet AXA).

---

<sup>1</sup> CNIL – 21, rue St Guillaume – 75340 CEDEX PARIS 7

Une boîte à lettres est à votre disposition au CPFS (dans la salle d'attente) pour recueillir vos suggestions.

En tant que représentant légal (autorité parentale), vous pouvez être candidat pour représenter les parents aux élections du groupe d'expression, régulièrement organisées.

## *LE PERSONNEL DU CPFS*

- le directeur est responsable du bon fonctionnement du Centre.
- la chef de service éducatif est responsable de l'accompagnement de l'enfant et des familles et de la réalisation du projet individualisé.
- deux secrétaires assurent l'accueil, les courriers et toutes les tâches administratives.
- des éducateurs spécialisés ou assistantes sociales sont chargés de l'accompagnement éducatif.
- une psychologue rencontre l'enfant à son admission, est présente au projet individualisé et dans certains accompagnements.
- le médecin pédopsychiatre est le responsable médical du CPFS pour les enfants.
- soixante douze assistants familiaux accueillent les enfants à leur domicile.
- un agent d'entretien veille à la propreté et à l'hygiène des locaux

## *EVALUATION DU TRAVAIL*

- Le document individuel de prise en charge fixe les objectifs concrets de l'accompagnement éducatif de votre enfant. Il vous est présenté par le directeur ou la chef de service. Un exemplaire vous sera remis.

- Le projet individualisé est réalisé au 4<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> mois après le début de l'accueil et environ 2 mois avant chaque audience.

Vous en êtes avertis par courrier. Nous vous proposons de prendre rendez-vous, avec le directeur ou la chef de service, pour échanger, donner votre avis, faire vos suggestions sur son contenu. Ce projet servira de base au rapport remis au magistrat ou à la Présidente du Conseil Général.

## *VOTRE PARTICIPATION*

Vous serez associés aux différents aspects de la vie de votre enfant.

Il est important que votre enfant soit informé de la situation qui l'amène, pour l'instant, à être confié au CPFS et à vivre en famille d'accueil. Nous vous aiderons à aborder cela avec lui. Nous lui remettons un livret d'accueil. Les modalités et le rythme des visites que vous aurez avec votre enfant sont notifiés dans la décision du Juge des Enfants.

Les éducateurs et les assistantes sociales vous rencontreront régulièrement pour faire le point. Vous serez sollicités pour participer aux décisions importantes concernant votre enfant : santé, scolarité, soutien psychologique...

En cas de désaccord important, vous pouvez demander l'intervention de la direction du CPFS et/ou celle du Juge des Enfants et/ou celle de la Présidente du Conseil Général.

Vous serez sollicité pour participer au groupe d'expression.

Le groupe d'expression est un groupe composé :

- de délégués des enfants accueillis ;
- de délégués des parents ;
- de représentants du personnel du CPFS ;
- de représentants de l'ALSEA.

Il a pour rôle :

- de donner son avis sur le règlement de fonctionnement et le projet de service, sur tous les aspects de fonctionnement du CPFS ;
- de faire des propositions.